

FORVIS MAZARS SA

ERNST & YOUNG et Autres

Eutelsat Communications

Exercice clos le 30 juin 2026

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

FORVIS MAZARS SA
45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Eutelsat Communications

Exercice clos le 30 juin 2026

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Eutelsat Communications,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Eutelsat Communications relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} juillet 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.2. « Changement de méthode comptable » première application du règlement ANC 2022-06 » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des titres de participation

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 30 juin 2026, les titres de participation s'élèvent à € 4,2 milliards au regard d'un total bilan de € 6,4 milliards. Ce poste correspond aux participations de votre société dans les sociétés Eutelsat S.A. et OneWeb Holdings Limited.</p> <p>Votre société comptabilise une dépréciation si la valeur d'utilité des titres de participation détenus est inférieure à leur valeur nette comptable.</p> <p>Comme indiqué dans les notes 3.7 et 5.1 de l'annexe des comptes annuels, la valeur d'utilité des titres de votre société Eutelsat S.A. et OneWeb Holdings Limited a été déterminée sur la base d'une valorisation fondée sur les flux de trésorerie futurs.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ prendre connaissance de l'évaluation effectuée par la direction de votre société pour déterminer la valeur d'utilité des titres de participation des sociétés Eutelsat S.A. et OneWeb Holdings Limited, des méthodes retenues et des hypothèses sous-jacentes ; ▶ apprécier le caractère raisonnable des principales estimations retenues par la direction de votre société pour établir les prévisions de flux de trésorerie utilisées pour déterminer la valeur d'utilité des titres de participation, notamment en appréciant la cohérence de ces hypothèses avec les données historiques et actuelles et l'environnement économique dans lequel le groupe réalise ses activités.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes annuels de votre société et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'utilité.

Nous avons également apprécié les taux d'actualisation et de croissance à long terme retenus et effectué des tests de sensibilité.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 3.7 et 5.1 de l'annexe des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ Rapport relatif à l'impôt sur les bénéfices pour l'exercice clos le 30 juin 2025

Votre société étant soumise aux obligations prévues par l'article L. 233-28-1 du Code de commerce, nous attestons que le rapport relatif à l'impôt sur les bénéfices, pour l'exercice clos le 30 juin 2025, a été publié et mis gratuitement à disposition du public conformément aux dispositions de ce même article.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur le contenu de ce rapport.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Eutelsat Communications par les assemblées générales du 10 novembre 2009 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres et du 20 juillet 2005 pour le cabinet FORVIS MAZARS SA.

Au 30 juin 2026, le cabinet ERNST & YOUNG et Autres était dans la dix-septième année de sa mission et le cabinet FORVIS MAZARS SA était dans la vingt et unième année de sa mission sans interruption.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 2005.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 24 septembre 2026

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS SA

ERNST & YOUNG et Autres

Signé par :

D36BDEAEFF62486...

Karine Dupré

DocuSigned by:

A8B2F0C7AC774A1...

Nicolas Macé

(En millions d'euros)	30/06/2026			30/06/2025
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	0	0	0	0
Production vendue biens	0	0	0	0
Production vendue services	2.7	2.8	5.6	5.7
Chiffres d'affaires nets	2.7	2.8	5.6	5.7
Production stockée			0	0
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			0	0
Reprises sur amortissements et provisions			0.2	- 0.8
Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles			0	0
Autres produits			0	0
Total des produits d'exploitation (I)			5.8	4.9
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0.0	0.0
Variation de stock (marchandises)			0.0	0.0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			0.0	0.0
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0.0	0.0
Autres achats et charges externes			25.1	7.4
Impôts, taxes et versements assimilés			0.1	0.0
Salaires et traitements			3.3	1.9
Cotisations sociales			0.9	0.5
Dotations d'exploitation	sur immobilisations: Dotations aux amortissements		2.7	0.4
	sur immobilisations: Dotations aux dépréciations		0.0	0.0
	Sur actif circulant : dotations et dépréciations		0.0	0.0
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		0.4	0.1
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			0.0	0.0
Autres charges			1.6	1.9
Total des charges d'exploitation (II)			34.0	12.2
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			- 28.3	- 7.3
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0.0	0.0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0.0	0.0
Produits financiers de participations			0.0	0.0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0.0	0.0
Autres intérêts et produits assimilés			24.0	0.0
Reprises sur dépréciations			0.0	0.1
Différences positives de change			7.1	0.0
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie			0.0	0.0
Produits de cessions d'immobilisations financières			0.0	0.0
Total des produits financiers (V)			31.1	0.2
Dotations financières aux amortissements et provisions			542.7	438.4
Intérêts et charges assimilées			51.3	28.8
Différences négatives de change			7.1	0.0
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			0.0	0.0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0.0	0.0
Total des charges financières (VI)			601.1	467.2
RÉSULTAT FINANCIER			- 570.0	- 467.0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			- 598.3	- 474.3
Produits exceptionnels (VII)			1.3	1.9
Charges exceptionnelles (VIII)			12.0	17.9
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)			- 10.7	- 15.9
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			0.0	0.0
Impôts sur les bénéfices (X)			0.0	0.2
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			38.2	6.9
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			647.2	497.4
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)			- 609.0	- 490.5

BILAN

(en millions d'euros)	30/06/2026			30/06/2025
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0.0		0.0	0.0
Frais d'établissement	0.0	0.0	0.0	0.0
Frais de développement	0.0	0.0	0.0	0.0
Concessions, brevets et droits similaires	0.0	0.0	0.0	0.0
Fonds commercial	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres immobilisations incorporelles	0.0	0.0	0.0	0.0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0.3	0.0	0.3	0.0
TOTAL immobilisations incorporelles	0.3	0.0	0.3	0.0
Terrains	0.0	0.0	0.0	0.0
Constructions	0.0	0.0	0.0	0.0
Installations techniques, matériel	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres immobilisations corporelles	0.0	0.0	0.0	0.0
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	0.0	0.0	0.0	0.0
TOTAL immobilisations corporelles	0.0	0.0	0.0	0.0
Participations	5 503.2	2 341.2	3 162.0	3 704.0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0.9	0.0	0.9	0.0
Créances rattachées à des participations	1 036.0	0.0	1 036.0	0.0
Autres titres immobilisés	1.5	0.3	1.2	2.1
Prêts	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres immobilisations financières	0.0	0.0	0.0	0.0
TOTAL immobilisations financières	6 541.6	2 341.5	4 200.2	3 706.1
Total Actif Immobilisé (II)	6 541.9	2 341.5	4 200.5	3 706.1
Matières premières, approvisionnements	0.0	0.0	0.0	0.0
En cours de production de biens	0.0	0.0	0.0	0.0
En cours de production de services	0.0	0.0	0.0	0.0
Produits intermédiaires et finis	0.0	0.0	0.0	0.0
Marchandises	0.0	0.0	0.0	0.0
TOTAL Stock	0.0	0.0	0.0	0.0
Avances et acomptes versés sur commandes	0.1	0.0	0.1	0.0
Charges constatées d'avance (1)	0.5	0.0	0.5	3.3
Clients et comptes rattachés	11.2	0.0	11.2	2.1
Autres créances	878.7	0.0	878.7	1.8
Capital souscrit et appelé, non versé	0.0	0.0	0.0	0.0
TOTAL Créances	889.9	0.0	889.9	4.0
Valeurs mobilières de placement	1 238.7	0.0	1 238.7	0.1
dont actions propres:				
Disponibilités	16.5	0.0	16.5	0.0
TOTAL Valeurs mobilières de placement	1 255.2	0.0	1 255.2	0.2
Total Actif Circulant (III)	2 145.7	0.0	2 145.6	7.4
Frais d'émission d'emprunt (IV)	87.3		87.3	0.9
Primes de remboursement des emprunts (V)	7.1		7.1	0.0
Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	0.0		0.0	0.0
Total Général (I à VI)	8 782.0	2 341.5	6 440.5	3 714.4

(1) - Les CCA ont été reclassées afin de répondre à la nouvelle réglementation.

Bilan passif (en millions d'euros)			30/06/2026	30/06/2025
Capital social ou individuel	dont versé :	1 178	1 178.3	475.2
Primes d'émission, de fusion, d'apport,			4 237.1	3 588.8
Ecart de réévaluation	dont écart d'équivalence	0	0.0	0.0
Réserve légale			117.8	47.5
Réserves statutaires ou contractuelles			0.0	0.0
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours :	0	0.0	0.0
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :	0	0.0	0.2
TOTAL Réserves			117.8	47.7
Report à nouveau			- 965.9	- 523.2
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			- 609.0	- 490.5
Subventions d'investissement			0.0	0.0
Provisions réglementées			29.7	19.1
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)			3 988.0	3 117.1
Produit des émissions de titres participatifs			0.0	0.0
Avances conditionnées			0.0	0.0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)			0.0	0.0
Provisions pour risques			0.0	0.0
Provisions pour charges			0.4	0.2
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)			0.4	0.2
Emprunts obligataires convertibles			0.0	0.0
Autres emprunts obligataires *			1 500.0	0.0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit *			910.8	400.8
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs :	0	0.0	0.0
TOTAL Dettes financières			2 410.8	400.8
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			0.0	0.6
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			27.9	9.1
Dettes fiscales et sociales			3.2	6.6
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			0.0	0.0
Instrument financier à terme			4.8	0.0
Autres dettes			3.5	180.0
TOTAL Dettes d'exploitation			39.5	196.3
Produits constatés d'avance			0.0	0.0
TOTAL DETTES (IV)			2 450.2	597.1
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation (V)			1.8	0.0
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)			6 440.5	3 714.4

(*) Dont part à moins d'un an:

30

1

NOTES ANNEXES

Les informations contenues dans ces notes font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en millions d'euros, sauf indication contraire.

L'exercice fiscal de la Société a une durée de 12 mois du 1er juillet au 30 juin.

NOTE 1. INFORMATION RELATIVES AUX POSTES DE BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

1.1 DETAIL DES IMMOBILISATIONS, AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS

1.1.2 Tableau des Immobilisations :

Brut Immobilisations (en millions)	Montants Bruts Ouverture	Augmentations	Diminutions	Montants bruts à la clôture
Immobilisations incorporelles		0		0
Autres Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	5 505	1 058	22	6 542
Total	5 505	1 058	22	6 542

1.1.3 Tableau des Amortissements :

Amortissements (en millions)	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Montants Bruts Ouverture	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture
Immobilisations incorporelles	Non applicable	Linéaire	0	0	0	0
Autres Immobilisations corporelles	Non applicable	Linéaire	0	0	0	0
Immobilisations financières	Non amorti	Linéaire	0	0	0	0
Total			0	0	0	0

1.1.4 Tableau des dépréciations :

Tableau des dépréciations (en millions)	Dépréciation Ouverture	Dotations	Diminutions	Dépréciation Clôture
Immobilisations incorporelles				
Autres Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	1 799	542		2 341
Stocks et en cours				
Créances	0			0
Total	1 799	542	0	2 341

1.1.5 Tableau des Ventilation des augmentations et diminutions des immobilisations :

Augmentations de l'exercice (en millions)	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles			0		
Autres Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières			1 058		
Total			1 058		

Diminutions de l'exercice (en millions)	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors services
Immobilisations incorporelles					
Autres Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières			22		
Total			22		

Dotations (en millions)	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis en mode linéaire	Sur éléments selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		0	0	0
Autres Immobilisations corporelles		0	0	0
Immobilisations financières		0	0	0
Total		0	0	0

Diminutions (en millions)	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Autres Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

1.2 ETAT DES ECHEANCES

1.2.1 Créances :

Créances (en millions)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	1036.0	0.0	1036.0
Créances de l'actif circulant	889.9	889.9	0.0
Charges constatées d'avance	0.5	0.5	0.0
Total	1 926.4	890.4	1 036.0

1.2.2 Dettes :

Dettes (en millions)	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilés	2 411	30	1 731	650
Fournisseurs et comptes rattachés	28	28		
Autres dettes	3	3		
Produits constatés d'avance	0	0		
Total	2 442	61	1 731	650

NOTE 2. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 ACTIVITE DE LA SOCIETE

Eutelsat Communications S.A. (« la Société » ou « Eutelsat ») est la société mère du groupe Eutelsat Communications (« le Groupe »). Elle a pour objet la détention de participations et la réalisation de prestations de services à destination de ses participations.

La société, dont le siège social est situé 32 boulevard Gallieni 92130 Issy-les-Moulineaux, est immatriculée au RCS sous le numéro 481 043 040.

2.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.2.1 AUGMENTATION DE CAPITAL

Au cours de l'exercice, le Groupe a réalisé une opération d'augmentation de capital dans le cadre de sa stratégie visant à renforcer sa structure financière et à soutenir la mise en œuvre de son plan stratégique, notamment le développement de ses activités en orbite basse.

Cette opération comprenait :

- une émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant brut de 669.8 M€;
- des augmentations de capital réservées, pour un montant brut de 828 M€.

Au total, ces opérations ont permis de lever 1.5 Md€ en fonds propres (montant brut). Elles visent à accroître la flexibilité financière du Groupe, à accompagner ses investissements et à contribuer à la réduction de son endettement.

Les frais directement associés à cette opération, et comptabilisés en diminution de la prime d'émission, s'élèvent à 28.6 M€, incluant principalement les honoraires des intermédiaires financiers, ainsi que les coûts juridiques et administratifs supportés par le Groupe.

Cette augmentation de capital a été souscrite à la fois par les actionnaires existants et par plusieurs partenaires stratégiques, notamment l'État français, Bharti Space Ltd, le Gouvernement du Royaume-Uni, CMA CGM Participations et le Fonds Stratégique de Participations.

2.2.2 OPERATIONS DE REFINANCEMENT

La société a procédé, au cours de l'exercice, aux opérations de financements suivantes :

■ Novembre 2025 : Contrat de crédit senior de 900 M€ comprenant un prêt à terme de 400 M€ et une ligne de crédit revolving de 500 M€, destiné au refinancement d'un RCF de 450 M€ levé en 2024 par Eutelsat SA (ci-après « ESA ») venant à échéance en avril 2027, d'un RCF de 100 M€ porté par Eutelsat Communications (ci-après « ECOM ») venant à échéance en juillet 2027 et du prêt à terme de 400 M€ au niveau d'Eutelsat Communications venant à échéance en juin 2027.

■ Février 2026 : Signature d'un financement d'environ 1 Md€ auprès d'agences de crédit à l'exportation (ECA), destiné à soutenir l'acquisition de 440 satellites LEO auprès d'Airbus Defence and Space. Ces satellites assureront la continuité opérationnelle totale pour les clients de la constellation LEO de OneWeb, en remplaçant progressivement les satellites existants au terme de leur durée de vie opérationnelle.

■ Février 2026 : Accord d'amendement et de réécriture (Amendment and Restatement Agreement) avec la Banque européenne d'investissement (BEI) dans le cadre du changement d'emprunteur (d'Eutelsat SA à Eutelsat Communications SA) pour le prêt à terme de 200 M€ daté de décembre 2028.

■ Février 2026 : Eutelsat Communications a fixé le prix d'une émission d'obligations de premier rang non assorties de sûretés (senior unsecured notes) à double tranche de 1,5 Md€, composée d'une tranche à 5 ans de 850 M€ et d'une tranche à 7 ans de 650 M€, avec des coupons respectifs de 5,75 % et 6,25 %. Le produit de l'émission a permis de rembourser intégralement deux séries d'obligations émises par Eutelsat SA : les obligations de 400 M€ à 2,25 % échéant en 2027, et les obligations de 600 M€ à 9,75 % échéant en 2029.

2.2.3 AUTRES FAITS MARQUANTS

Le 29 Janvier 2026, le Groupe a été notifié que le gouvernement français n'avait pas donné son accord à la vente d'actifs d'infrastructures terrestres à EQT. En conséquence, les actifs et passifs initialement identifiés dans le cadre de cette transaction ne sont plus classés en actifs et passifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2025. Aucune pénalité ni indemnité n'est due, l'approbation réglementaire constituant une condition suspensive à la réalisation de la transaction initialement prévue.

NOTE 3. PRINCIPES COMPTABLES

3.1. BASE DE PRESENTATION COMPTABLE

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement ANC n° 2014-03, qui a été modifié par plusieurs règlements, dont le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
-

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

La monnaie de présentation des comptes de la Société est l'euro.

3.2 CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE : PREMIERE APPLICATION DU REGLEMENT ANC

2022-06

En application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, la Société a adapté son plan de comptes ainsi que la présentation de ses états financiers et des informations fournies en annexe à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025.

Cette réforme a notamment conduit à l'évolution de la présentation du bilan et du compte de résultat ainsi qu'à l'adaptation de la nomenclature comptable.

Les principaux impacts de cette réforme concernent :

- Suppression des comptes de transferts de charges, les opérations correspondantes étant désormais comptabilisées directement en diminution des charges concernées ou dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- Redéfinition du résultat exceptionnel, désormais limité aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ainsi qu'à certaines écritures spécifiques, notamment d'origine fiscale (amortissements dérogatoires, provisions réglementées) ;
- Reclassement des opérations de cession d'actifs, lesquelles relèvent désormais en principe du résultat d'exploitation, sauf lorsqu'elles présentent un caractère majeur et inhabituel ;
- Révision de la présentation des états financiers (bilan, compte de résultat et annexe) afin d'en améliorer la lisibilité et l'harmonisation.

Les données comparatives relatives à l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'un retraitement rétrospectif.

Toutefois, les principaux reclassements qui auraient résulté de l'application du règlement ANC n° 2022-06 à l'exercice précédent sont présentés ci-après :

En 2025, les Charges exceptionnelles qui étaient présentées sur la ligne « Charges exceptionnelles sur opérations en capital » pour 4.6 M€, auraient été présentées en Charges d'exploitation.

3.3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS SIGNIFICATIFS

La préparation des comptes annuels requiert le recours à des jugements et estimations susceptibles d'impacter certains éléments du compte de résultat, du bilan et des notes qui les accompagnent. La Direction est amenée à revoir ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers au 30 juin 2026, la Direction a exercé son jugement, notamment au regard de la valeur des titres de participation et des rémunérations fondées sur des actions.

3.4. INSTRUMENTS FINANCIERS ET OPERATIONS DE COUVERTURE

Les effets des instruments financiers utilisés par Eutelsat Communications pour couvrir et gérer ses risques de change et de taux sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert. Les dépréciations ou provisions pour risques portant sur un élément couvert prennent en compte les effets de la couverture.

Le report déport est enregistré prorata temporis sur la durée des contrats en résultat financier.

Lorsque les dérivés ne sont pas qualifiés de couverture, ils sont traités en tant que positions ouvertes isolées. De même en cas d'inefficacité de la couverture, la part inefficace de l'instrument de couverture est traitée comme une position

ouverte isolée. Dans ce cas :

- Leur valeur de marché est inscrite au bilan, en contrepartie des comptes de régularisation ;
- Les gains non réalisés résultant de leur réévaluation au cours de clôture sont différés ;
- Les pertes non réalisées donnent lieu à constitution d'une provision pour charge à due concurrence, comptabilisée dans le résultat de change ;
- Les gains et pertes réalisés sont enregistrés dans le résultat de change.

Au 30 juin 2026, Eutelsat Communications ne détient aucun instrument dérivé non qualifié de couverture.

3.5. INSTRUMENTS FINANCIERS ET OPERATIONS DE COUVERTURE

Les transactions libellées en devises autres que l'euro sont converties au cours du jour de la transaction. Les créances et les dettes en devises autres que l'euro sont converties en fin d'exercice au taux de clôture. Les pertes et gains de change latents sont enregistrés en écarts de conversion à l'actif et au passif. Les écarts de conversion actifs sont provisionnés. Les pertes et gains de change réalisés sont enregistrés au compte de résultat, en exploitation pour les créances et dettes d'exploitation et en financier pour les autres postes.

Des instruments de couverture de change sont négociés afin de couvrir les transactions commerciales réalisées ou les opérations futures ayant un caractère hautement probable. Les gains et pertes de change réalisés générés par ces instruments sont comptabilisés en résultat d'exploitation.

Des instruments de couverture de change sont négociés afin de couvrir des avances en compte courant reçues et versées en devises. Les variations de valeur de l'instrument sont comptabilisées au bilan. Les gains et pertes de change réalisés générés par ces instruments sont comptabilisés en résultat financier.

Le report / déport des instruments financiers sont comptabilisés en résultat financier et étalés sur la durée de couverture et la variation de l'instrument financier est constatée au bilan.

S'agissant des opérations d'exploitation prévisionnelles de l'exercice à venir, elles font, pour partie, d'ores et déjà l'objet de couvertures dont le résultat n'aura d'incidence que sur l'exercice au cours duquel seront comptabilisées les opérations qu'elles couvrent.

Ces instruments n'impactent donc pas le bilan mais font l'objet d'une information annexe.

3.6 COMPTABILISATION DES OPERATIONS DE COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX

Les instruments de couverture du risque de fluctuation des taux d'intérêt permettent une répartition taux fixe / taux variable de la dette de la Société. Lorsque l'instrument peut être qualifié de couverture, les gains ou pertes associés sont reconnus en résultat financier et la prime est comptabilisée en résultat financier au prorata temporis sur la durée de la couverture.

Les instruments non qualifiés de couverture sont traités en position ouverte isolée, valorisés à leur prix de marché. Les variations de valeur de l'instrument sont comptabilisées au bilan, les gains latents ne sont pas comptabilisés et les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque, enregistrée en résultat financier et les gains et pertes réalisées sont enregistrés en résultat. Les primes payées sur ces instruments sont intégralement passées en résultat financier de la période.

3.7. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont composées de titres de participation, de créances rattachées à des participations et d'autres immobilisations financières dont les actions propres acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, frais d'acquisition inclus. Ils font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur d'utilité, appréciée sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité (notamment via une valorisation sous forme de flux de trésorerie actualisés) et les capitaux propres.

Les créances rattachées à des participations sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur probable de recouvrement est inférieure à leur valeur comptable.

Les autres immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition hors frais d'acquisition. Elles

font l'objet d'une dépréciation lorsque leur coût d'acquisition est supérieur à leur valeur liquidative.

3.8. CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

3.9. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Ce poste comprend les actions propres acquises dans le cadre de programmes de rachat d'actions, les OPVCM, les soldes bancaires disponibles et les certificats de dépôt à échéance de moins de trois mois à l'origine ainsi que les variations sur instruments financiers.

Les actions propres rachetées non affectées à des plans d'actions sont dépréciées lorsque le cours de bourse est inférieur au prix d'achat.

Les actions propres rachetées affectées à des plans d'actions gratuites sont comptabilisées à leur coût d'entrée jusqu'à leur livraison aux bénéficiaires ou jusqu'à leur reclassement en cas de non-attribution. Elles ne font l'objet d'aucune dépréciation.

3.10. FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNT

Les frais d'émission d'emprunts sont étalés sur la durée de l'emprunt.

3.11. CAPITAUX PROPRES

Les frais externes directement liés à des augmentations de capital ou réductions de capital sont imputés sur la prime d'émission et d'apport, nets d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée.

3.12. PROVISIONS

Une provision est constatée lorsqu'il existe une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

NOTE 4. NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. PRODUITS D'EXPLOITATION

4.1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société inclut la refacturation de prestations de services fournies, au profit de ses participations, notamment en matière d'élaboration de la stratégie, de mise en œuvre de la politique industrielle et commerciale et de communication financière et institutionnelle.

Au 30 juin 2026, le chiffre d'affaires, réalisé principalement en France, s'élève à 5.6 M€, et au 30 juin 2025 à 5.7 M€,

4.1.2. Autres produits

Ils sont principalement composés des reprises de provision des plan AGA pour (0.2) M€.

4.2. CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation se répartissent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30/06/25	30/06/26
Frais de personnel	(2.4)	(4.2)
Autres achats et charges externes	(7.4)	(25.1)
Autres charges d'exploitation	(2.4)	(4.7)
Total	(12.2)	(34.0)

4.2.1. Frais de personnel

Au 30 juin 2026, la Société emploie trois salariés. Les frais de personnel de l'exercice s'élèvent à 4.2 M€, dont 2 M€ correspondent à la rémunération du mandataire social.

Les salariés de la Société bénéficient d'un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) alimenté par versements volontaires des salariés, d'un dispositif de Compte Epargne Temps (CET).

Les rémunérations et avantages accordés aux membres des organes de direction et d'administration, ainsi que les charges de personnel, sont présentés en note 6.1.1 « Rémunérations des dirigeants ».

4.2.2. Autres achats et charges externes

Au 30 juin 2026, les autres achats et charges externes sont principalement constitués de 18.5 M€ de management fees facturés par Eutelsat S.A., de 2.6 M€ de commissions et frais bancaires, dont 2,2 M€ de commissions de non-utilisation, ainsi que de 4 M€ d'honoraires correspondant à des prestations de conseil et à d'autres services externes

4.2.3. Autres charges d'exploitation

Au 30 juin 2026, les autres charges d'exploitation sont principalement constituées des dotations aux charges à répartir relatives aux frais d'émission d'emprunts amortis sur la durée de vie des emprunts, pour un montant de 2.7 M€, ainsi que des jetons de présence versés aux administrateurs, pour un montant de 1.5 M€.

4.3. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	30/06/25	30/06/26
Produits de participation	0.0	0.0
Charges d'intérêts	(28.8)	(59.1)
Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	(438.4)	(542.0)
Autres	0.2	31.1
Total	(467.0)	(570.0)

Le résultat financier intègre une dotation aux provisions pour dépréciation des titres de participation pour un montant de 542M€ au 30 juin 2026 portant sur les titres Oneweb contre 438.4M€ au 30 juin 2025 portant à hauteur de 411.3M€ sur les titres Oneweb et pour 27.1M€ sur les titres Eutelsat SA.

Au 30 juin 2026, l'augmentation des charges d'intérêts s'explique principalement par la mise en place de nouveaux financements intervenue au cours de l'exercice, notamment l'émission d'emprunts obligataires pour un montant nominal de 1 500 M€.

Les autres produits financiers comprennent principalement une plus-value de 15 M€ réalisée lors de la cession de SICAV, ainsi que 9 M€ d'intérêts facturés au titre des comptes courants consentis aux filiales.

4.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	30/06/25	30/06/26
Amortissement dérogatoire des frais d'acquisition de titres	(10.5)	(10.6)
Autres	(5.4)	(0.1)
Total	(15.9)	(10.7)

Le poste « Autres » est principalement composé des bonis et malis liés aux opérations de rachat d'actions propres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité.

4.5. IMPOTS SUR LES BENEFICES

4.5.1. Intégration fiscale

Le périmètre du groupe d'intégration fiscale comprend les entités Eutelsat S.A., Eutelsat Konnect Services, Fransat S.A, Konnect Africa France.

La convention d'intégration fiscale prévoit que les filiales supportent une charge d'impôt égal au montant qu'elles auraient supporté en l'absence du régime de Groupe. Les charges supplémentaires ou économies d'impôt résultant du régime du Groupe restent intégralement à la charge ou au bénéfice de la société tête de Groupe.

Au 30 juin 2026, le Groupe d'intégration fiscale dégage une perte fiscale provisoire de 238.3 M€, reportable sur les résultats fiscaux futurs du Groupe d'intégration.

Au 30 juin 2025, Le groupe d'intégration fiscale dégageait une perte fiscale de 230.9 M€ reportables sur les résultats fiscaux futurs du Groupe d'intégration.

Les déficits d'Eutelsat Communications antérieurs à l'intégration fiscale s'élèvent à 43.3 M€.

4.5.2. Dispositions de droit commun

Au 30 juin 2026, l'impôt sur les sociétés estimé se ventile entre le résultat courant et le résultat exceptionnel de la façon suivante :

(En millions d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	(598.3)	(0.0)	(598.3)
Exceptionnel	(10.7)		(10.7)
Total	(609.0)	(0.0)	(609.0)

L'impôt de la Société est calculé sur la base du taux d'impôt sur les sociétés à 25.83%, conformément aux dispositions du droit commun.

Au 30 juin 2026, l'impôt Pilier II s'élève à 0 M€

4.5.3. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

(En millions euros)	30 June 2025	30 June 2026
Allègements de la dette future d'impôt :	0	0
Déficits reportables	22.9	36.2
Total	22.9	36.2

NOTE 5. NOTES SUR LE BILAN

5.1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les variations des immobilisations financières sur l'exercice sont les suivantes :

(en millions d'euros)	30/06/25	Acquisition / souscription	Cession/ réduction	Transfert	30/06/26
Titres de participation (dont mali de fusion)	5 503.2			0.0	5 503.2
Autres créances rattachées à des participations		1 036.0			1 036.0
Autres immobilisations financières	2.1	0.3			2.4
Total des valeurs brutes	5 505.3	1 036.3			6 541.6
Provision pour dépréciation	(1 799.2)	(542.3)			(2 341.5)
Total des valeurs nettes	3 706.1	494.0			4 200.2

Les titres de participation se composent :

- des actions de la société Eutelsat S.A. au nombre de 976 497 711 pour un montant de 2 558.5 M€ au 30 juin 2026
- d'un mali de fusion affecté aux titres d'Eutelsat S.A. pour un montant de 384.9 M€.
- des actions de la société OneWeb Holdings Ltd, au nombre de 2 186 644 pour un montant de 2 559.7 M€ dont 53.8 M€ de frais d'acquisition

La valeur d'utilité des titres Eutelsat SA et de OneWeb Holding Limited au 30 juin 2026 a été déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs estimés, lesquels ont été actualisés à cette date afin de refléter les informations les plus récentes disponibles.

La valeur d'utilité ainsi déterminée s'avère, pour les titres OneWeb, inférieure de 542M€ à leur valeur nette comptable à date de réalisation du test de dépréciation. En conséquence, une dépréciation à hauteur de ce montant a été constatée sur l'exercice 2026.

Au cours de l'exercice, le poste « Autres créances rattachées à des participations » a augmenté de 1 036 M€, en raison de l'octroi d'un prêt à Eutelsat S.A., dans le cadre de l'opération de transfert des emprunts d'Eutelsat S.A. à Eutelsat Communications intervenue au cours de l'exercice.

Les autres immobilisations financières sont composées d'éléments relatifs au contrat de liquidité dont :

- des actions propres pour un montant de 1.5 M€ correspondant à 487 995 actions au 30 juin 2026 et pour un montant de 1.2 M€ correspondant à 373 992 actions au 30 juin 2025.
- des SICAV de trésorerie pour un montant de 0.9 M€ au 30 juin 2026 et pour un montant de 1 M€ au 30 juin 2025.

5.2. CREANCES

Les créances sur l'exercice sont les suivantes :

(en millions d'euros)	30/06/25	30/06/26
Créances fiscales et sociales	1.8	9.7
Groupe et associés		869.0
Autres créances	2.1	11.2
Total	3.9	889.9

Toutes les créances sont à échéance à moins d'un an.

Au 30 juin 2026, les créances, d'un montant de 889.9 M€, sont principalement composées de comptes courants d'associés, dont 656 M€ sur Eutelsat S.A., liés au transfert de l'emprunt obligataire de 600 M€ initialement porté par Eutelsat S.A., ainsi que de 131 M€ sur OneWeb – Network Access Associates Ltd et de 48 M€ sur One Web WorldVu Development LLC, dans le cadre de la nouvelle politique de financement mise en place par Eutelsat Communications. Les créances fiscales et sociales, d'un montant de 9,7 M€, sont principalement constituées de créances de TVA et d'impôt sur les sociétés.

5.3. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	30/06/25	30/06/26
Valeurs mobilières de placement	0.1	1 238.7
dont actions propres:	0.0	0.3
Disponibilités	0.0	16.5
Total	0.1	1 255.2

Au 30 juin 2026 la trésorerie d'Eutelsat Communications, provenant pour l'essentiel des opérations d'augmentation de capital réalisées fin 2025 net des financements accordés à ses filiales, est placée principalement sous forme de Sicav, enregistrée comptablement en « Valeurs mobilières de placement » éligibles à la qualification d'équivalent de trésorerie.

5.4. FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNT

Les frais d'émission d'emprunt en lien avec les opérations de refinancement réalisées sur l'exercice, s'élèvent à 89.1 M€ et font l'objet d'un étalement sur leurs durées de vie réciproques. La charge constatée sur cet exercice est de 2.7 M€.

Les frais restants à amortir s'élèvent à 87.3 M€ au 30 juin 2026 (0.9 M€ au 30 juin 2025)

5.5. CAPITAUX PROPRES

Au cours de l'exercice, Eutelsat Communications S.A. a procédé à une augmentation de son capital social. Le capital social est composé de 1 178 308 106 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, contre 475 178 378 actions au 30 juin 2025.

(en millions d'euros)	30 juin 2025	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Autres mouvements	30 juin 2026
Capital social	475.2			703.1	1 178.3
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 588.8			648.4	4 237.1
Réserve légale	47.5			70.3	117.8
Réserve statutaire	0.2			(0.2)	0.0
Report à nouveau créditeur	(523.2)	(490.5)		47.7	(965.9)
Résultat au 30/06/2025	(490.5)	490.5			
Provisions réglementées (1)	19.1			10.6	29.7
Total	3 117.1			1 479.9	4 597.0
		Capitaux propres avant résultat			4 597.0
		Résultat de l'exercice			(609.0)
		Total capitaux propres			3 988.0

(1) Les provisions réglementées correspondent à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition de titres.

5.6. DETTES FINANCIERES

Les emprunts auprès des établissements de crédits se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/25	30/06/26
Emprunts obligataires	0.0	1500.0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	400.0	880.7
Intérêts courus	0.8	30.1
Total	400.8	2 410.8

Le 13 novembre 2025, Eutelsat Communications a conclu un prêt à terme (Term Loan) de 400 M€ ainsi qu'une ligne de crédit renouvelable (Revolving Credit Facility – RCF) de 500 M€.

Ces deux nouvelles facilités :

- ont remplacé des financements existants suivants, qui ont été résiliés simultanément, soit un prêt à terme de 400 M€ porté par Eutelsat Communications, une ligne de crédit renouvelable de 100 M€ portée par Eutelsat Communications, et une ligne de crédit renouvelable de 450 M€ portée par Eutelsat SA ;
- sont garanties par Eutelsat SA et OneWeb Holdings Ltd ;
- sont entrées en vigueur le 5 mars 2026.

La ligne de crédit renouvelable de 500 M€ n'avait fait l'objet d'aucun tirage au 30 juin 2026.

Cette ligne est assortie d'un covenant financier, testé semestriellement, défini comme le rapport entre l'endettement total net consolidé et l'EBITDA consolidé annualisé. Ce covenant doit être, lors des dates de test, inférieur ou égal à 4.0 pour 1, déterminé sur la base des comptes consolidés du Groupe. Au 30 juin 2026, la Société respecte ce covenant bancaire.

Le 10 février 2026, l'Émetteur a conclu un accord de financement d'un montant de 590.2 M€ et de 430 M\$, destiné au financement de l'acquisition de nouveaux satellites LEO (orbite terrestre basse) pour la constellation OneWeb.

Ce financement est adossé aux contrats signés avec Airbus Defence and Space pour la fabrication de deux lots de satellites LEO :

- un premier lot de 100 satellites, commandé en décembre 2024 ;
- un second lot de 340 satellites LEO supplémentaires, commandé en janvier 2026.

Cette facilité de financement, couverte par Bpifrance Assurance Export S.A.S. (BPI AE) au titre d'une police d'assurance contre les risques politiques et commerciaux émise au bénéfice des prêteurs, avec Eutelsat SA et OneWeb Holdings Ltd en qualité de garants, est entrée en vigueur le 5 mars 2026.

Au 30 juin 2026, cette ligne était tirée à hauteur de 183.9 M€ et de 112.9 M\$.

Ces deux lignes sont assorties d'un covenant financier, testé semestriellement, défini comme le rapport entre l'endettement total net consolidé et l'EBITDA consolidé annualisé. Ce covenant doit être, lors des dates de test, inférieur ou égal à 4.0 pour 1, déterminé sur la base des comptes consolidés du Groupe. Au 30 juin 2026, la Société respecte ce covenant bancaire.

Le 5 mars 2026, Eutelsat Communications a émis deux obligations régies par le droit de l'État de New York (format 144A), garanties par Eutelsat SA et OneWeb Holding Ltd :

- Une obligation de 850 M€, assortie d'un coupon annuel de 5,75 %, arrivant à échéance le 15 mars 2031 (ISIN : XS3224536121).
- Une obligation de 650 M€, assortie d'un coupon annuel de 6,25 %, arrivant à échéance le 15 mars 2033 (ISIN : XS3307260839).

Le prêt existant de 200 M€, initialement conclu le 27 novembre 2020 entre la Banque européenne d'investissement (BEI) et Eutelsat SA pour le financement de l'acquisition et du lancement du satellite KONNECT VHTS, destiné à la fourniture de services avancés de diffusion et de connectivité en Europe et dans les régions voisines, a été transféré à Eutelsat Communications le 5 mars 2026. Dans le cadre de ce transfert, Eutelsat SA et OneWeb Holdings Ltd interviennent en qualité de garants de ce financement.

Cette ligne est assortie d'un covenant financier, testé semestriellement, défini comme le rapport entre l'endettement total net consolidé et l'EBITDA consolidé annualisé. Ce covenant doit être, lors des dates de test, inférieur ou égal à 4.0 pour 1, déterminé sur la base des comptes consolidés du Groupe.

Au 30 juin 2026, la Société respecte ce covenant bancaire.

5.7. AUTRES DETTES

Les autres dettes se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30/06/25	30/06/26
Dettes fournisseurs	9.1	27.9
Dettes vis-à-vis de l'Etat	0.1	0.3
Dettes vis-à-vis du personnel	7.0	2.9
Comptes courants intégration fiscal	1.3	3.5
Comptes courants	178.8	0.0
Instruments financiers		4.8
Total	196.3	39.4

Au 30 juin 2026, les autres dettes s'élèvent à 39.4 M€, contre 196.3 M€ au 30 juin 2025. Cette diminution résulte principalement du remboursement des comptes courants dans le cadre des opérations de refinancement.

Les dettes fournisseurs, d'un montant de 27.9 M€, comprennent principalement 20.5 M€ de prestations de management refacturées par Eutelsat S.A.

Les comptes courants d'intégration fiscale s'élèvent à 3.5 M€ au 30 juin 2026, contre 1.3 M€ au 30 juin 2025.

Toutes les dettes sont à échéance à moins d'un an.

NOTE 6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

6.1.1. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations brutes (y compris charges patronales) versées par la Société aux membres des organes de direction et d'administration se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30/06/25	30/06/26
Avantages court terme (1)	2.7	4.2
Jetons de présence versés (2)	1.9	1.5

(1) Refacturés à hauteur de 71% à Eutelsat SA et OneWeb Holdings Ltd
(2) Versés au membres des comités (Administration, Board,...)

Rémunération fondée sur des actions

Au cours de l'exercice 2026, des plans d'attribution gratuite d'actions dénoués en trésorerie sont arrivés à échéance, donnant lieu au versement d'un montant total de 0,4 M€.

Les charges sociales afférentes aux plans restants, toujours en cours à la clôture de l'exercice, sont présentées ci-après :

Caractéristiques des plans	Plan novembre 2023	Plan novembre 2024	Plan novembre 2025	AGA décembre 2025
Période d'acquisition	Juillet 2023 - Juin 2026	Juillet 2024 - Juin 2027	Décembre 2025 - Juin 2028	Décembre 2025 - Décembre 2028
Nombre d'actions et conditions de performance du plan d'actions	Fictives	Fictives	Fictives	Gratuites
Nombre maximal d'actions attribuables aux Salariés à l'origine	0	0	341 530	1 115 951
Nombre de bénéficiaires	1	1	3	1
Nombre d'actions total	39 782	46 921	341 530	1 115 951
Conditions de performance	New Business Revenues, cash-flow libre discrétionnaire et CSR	Connectivity Revenues, Ebitda, CAPEX et CSR	Connectivity Revenues, Ebitda, CAPEX et CSR	Connectivity, Revenues, Ebitda, CAPEX, CSR, TSR, Mise en oeuvre d'une augmentation de capital, Mise en oeuvre du plan de refinancement, Compétences managériales
Charge de l'exercice clos le 30 Juin 2026 (en millions d'euros)	0.09	0.06	0.17	0.3

Le TSR (total shareholder return) relatif mesure le taux de rentabilité de l'action Eutelsat par rapport à celui d'autres références ou indices

Leur attribution est soumise à une condition de présence et à l'atteinte de conditions de performance.

Engagements de non-concurrence

En cas de fin de mandat du Directeur général et de l'un des Directeurs généraux délégués, il est prévu un engagement de non-concurrence, rémunéré par le versement pendant 18 mois de 50% de la rémunération fixe. Cet engagement prévoit que le Directeur général et le Directeur général délégué s'abstiennent pendant cette durée de travailler directement ou indirectement pour tout opérateur de satellites. A ce titre, il n'a été versé aucune somme au cours de l'exercice clos au 30 juin 2026.

6.1.2. Parties liées hors dirigeants

Les parties liées sont composées des actionnaires directs ou indirects qui exercent une influence notable, laquelle est présumée en cas de détention de plus de 20% ou dès lors que l'investisseur bénéficie d'une présence au Conseil d'Administration d'une filiale de la Société, des sociétés autres que les filiales dans lesquelles Eutelsat détient une participation et des « principaux dirigeants ».

Les parties liées sont composées des « principaux dirigeants », des actionnaires directs ou indirects exerçant une influence notable (laquelle est présumée en cas de détention de plus de 20%), de filiales du groupe ou de sociétés autres que les filiales dans lesquelles Eutelsat détient une participation lui octroyant une influence notable.

Au cours de l'exercice 2026, Eutelsat Communications S.A et ses parties liées n'ont conclu aucune transaction significative à des conditions anormales de marché.

6.2. PASSIFS EVENTUELS

Dans le cadre de ses activités, le Groupe constitué par Eutelsat Communications et ses filiales peut être exposé à des actions judiciaires et à des litiges commerciaux. Le Groupe est aussi soumis à un certain nombre de réglementations spécifiquement liées à son domaine d'activité, notamment en Europe et aux USA. Ces obligations peuvent donner lieu à des audits et le Groupe doit démontrer qu'il a les dispositifs nécessaires en place pour respecter les réglementations en vigueur. Le Groupe s'efforce de remplir ses obligations ou de remédier rapidement aux points de défaillance potentiellement identifiés. Dans le cas contraire, il pourrait être soumis à des pénalités ou sanctions dans ses opérations.

Un audit diligenté par le gouvernement américain sur le respect de la *Letter of Agreement*, dispositif réglementaire américain obligatoire permettant au groupe d'opérer et de servir des clients aux États-Unis, est actuellement en cours sur l'ensemble du périmètre d'opérations LEO et GEO.

Eutelsat Communications a fait l'objet de plusieurs procédures de vérification de comptabilité portant sur la période du 1er juillet 2012 au 30 juin 2020.

Dans le cadre d'un désaccord persistant avec l'administration fiscale concernant un rehaussement notifié au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014, la société a introduit un recours devant le Tribunal administratif. Par jugement rendu en avril 2026, le Tribunal a fait droit aux demandes de la société. L'administration fiscale n'ayant pas interjeté appel, cette procédure est désormais définitivement close. Les sommes en jeu précédemment acquittées sont en cours de remboursement par le Trésor.

Par ailleurs, Eutelsat Communications a déposé en janvier 2025 une réclamation contentieuse relative à un rehaussement maintenu au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018. Cette réclamation a été rejetée par l'administration fiscale en février 2026. La société ayant décidé de ne pas engager de recours contentieux devant la juridiction compétente, cette procédure est également close. Les sommes correspondantes ayant été acquittées, aucun risque fiscal ne subsiste au 30 juin 2026.

Enfin, Eutelsat Communications fait actuellement l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2024. Au 30 juin 2026, la procédure est toujours en cours.

6.3. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Les engagements hors bilan d'achats de la Société s'élèvent au 30 juin 2026 à 1.9 M€.

6.4. INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau suivant présente la liste des filiales et participations d’Eutelsat Communications au 30 juin 2026 :

<i>(en millions d’euros)</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital au 30 juin (comptes locaux)	Quote-part du capital détenu (en %)	Période du dernier exercice clos Chiffre d'affaires (comptes locaux)	Résultat net (comptes locaux)	Valeur brute comptable des titres détenus	Provision pour dépréciation des titres	Prêts et avances reçus	Avals et cautions donnés	Dividendes encaissés
Filiales (>50% du capital détenu par la société)										
Eutelsat SA RCS n° 422551176 Nanterre Siège situé à Issy-les-Moulineaux	659	1 689	96%	908	3	2 559	27			
OneWeb holdings limited Siège situé à Londres	0	(3 304)	77%	208	(606)	2 560	2 314			
Total des filiales		(1 615)		1 116	(604)	5 118	2 341	-	-	-

6.5. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.